

## Le 25 septembre : le OUI aura des conséquences négatives pour les travailleurs

## A l'échelle du pays, le NON progresse de plus de 400'000 voix, le OUI régresse partout !

Le 25 septembre, l'extension de l'accord bilatéral avec l'Union européenne sur « la libre circulation des personnes » aux nouveaux Etats membres a été acceptée en votation populaire par 56% des votants. Le *Journal* a attiré l'attention sur les problèmes soulevés par cet accord. Une rencontre européenne s'est tenue au mois de juin à Genève, réunissant des travailleurs de nombreux pays, qui ont témoigné des conséquences de l'application, partout, des directives de déréglementation.

Ce vote aura des conséquences du point de vue des droits des salariés et des conditions de travail. Il relance en outre le débat sur l'adhésion de la Suisse à l'UE.

Les peuples refusent cette politique. En effet, si l'on compare les résultats du 25 septembre avec ceux obtenus le 21 mai 2000 (accords bilatéraux première mouture), on constate que le NON progresse massivement dans tous les cantons. Le nombre de ceux qui votent non cette année par rapport à 2000 progresse de plus de 50% en moyenne nationale. Ce nombre double dans les cantons romands (multiplié par 2 à Fribourg et dans le Jura, par 2,2 dans les cantons de Vaud et de Genève, par 1,9 dans les cantons de Neuchâtel et du Valais).

Si le non passe de 730'000 à 1'146'000 voix, le nombre de personnes qui disent oui, à l'inverse, chute de près de 40'000 personnes à l'échelle du pays, passant de 1'497'000 à 1'457'000 (chiffres arrondis). Doit-on s'en étonner ?

La population fait depuis des années l'expérience de l'application des directives de l'UE. Elle a largement exprimé son rejet de cette politique.

Depuis 1998, la population de ce pays fait l'amère expérience de la politique de Bruxelles en matière « d'ouverture » des servi-

### Editorial

## Une orientation lourde de conséquences

par Max Robert

ces publics. En effet, la séparation de la Poste et des télécommunications a ouvert la voie à la liquidation de milliers et de milliers d'emplois, à la remise en cause de ce principe élémentaire et pourtant essentiel : l'état doit garantir à chaque habitant du pays l'accès au même service – de qualité – au même prix – bas – quelles que soient par ailleurs les conditions géographiques, économiques, sociales... Le rejet massif de cette politique s'est exprimé en septembre 2004 lors du vote sur l'initiative « services postaux pour tous », qui a été rejetée par 49,8% des votants.

En septembre 2002, le peuple rejetait le projet de libéralisation du marché de l'électricité, visant à adapter la législation suisse au contenu et au rythme de la déréglementation exigés par Bruxelles.

Le 16 mai 2004, le peuple rejetait le projet de révision de l'AVS, directement inspiré des conclusions du sommet interministériel de Lisbonne, qui vise à faire de l'UE « la zone économique la plus compétitive du monde », notamment par l'élévation de l'âge de départ à la retraite de 5 ans en moyenne pour les pays européens.

Depuis l'été dernier, les travailleurs font l'expérience concrète des conséquences de la prétendue « libre circulation des personnes » : les cas de sous-enchère dénoncés

par les travailleurs eux-mêmes sont nombreux. L'arsenal législatif mis en place pour limiter les abus ne peut être efficace, puisqu'il ne prévoit d'intervenir qu'en cas « d'abus manifestes et répétés », qu'il ne s'applique pas aux travailleurs du secteur public, qu'il liquide de fait le contrôle systématique des conditions de travail...

Alors il n'y a pas d'adhésion massive. Les chiffres issus des urnes le 25 septembre montrent au contraire que le soutien recule partout massivement. Un membre du PS signalait à juste titre qu'à Genève, les quartiers constituant « l'axe des HLM » a voté contre. La presse souligne également que les jeunes et les couches défavorisées de la population se sont largement prononcés contre.

Le Conseil fédéral, tout en expliquant qu'il entend être à l'écoute des craintes exprimées par la population, n'hésite pas quant à lui à bafouer systématiquement la volonté populaire, en mettant sur les rails une nouvelle révision de la loi sur le marché de l'électricité, en préparant une nouvelle révision de l'AVS, en poursuivant la libéralisation de La Poste, la privatisation du réseau des lignes ferroviaires (séparation du réseau en réseau principal et secondaire)...

Cela met évidemment à l'ordre du jour la poursuite du combat engagé par le PS, discuté lors des congrès de Lugano, de Zurich et de Bâle pour la défense des assurances sociales et des services publics.

C'est cette orientation de défense résolue des services publics et des assurances sociales qui a permis au PS de se renforcer partout en Suisse. Tourner le dos à ce combat, comme cela semble être l'orientation qui s'est dessinée lors de l'assemblée des délégués de Fribourg, n'est-ce pas mettre le parti en danger ? La place du PS est aux côtés des travailleurs, dans la résistance contre la politique de libéralisation.

## Un oui à 56%, mais le non progresse dans toute la Suisse

◆ Le 25 septembre, l'extension de l'accord bilatéral avec l'Union européenne sur « la libre circulation des personnes » aux nouveaux Etats membres a été acceptée en votation populaire par 56% des votants.

Nous avons alerté sur les conséquences désastreuses sur le coût du travail en établissant les faits dans différents secteurs tout en faisant le lien avec les remises en cause que subissaient les populations et les salariés des différents pays d'Europe.

Le Conseil fédéral, le Parti radical (PRD), le Parti démocrate-chrétien (PDC), le Parti libéral, les Verts appelaient à voter oui, de même que les associations patronales (Economiesuisse, USAM...). L'UDC appelait à voter non, mais des sections et des parlementaires nationaux ont fait ouvertement campagne pour le oui. Les deux Conseillers fédéraux de l'UDC ont soutenu la position du Conseil fédéral.

Le Parti socialiste et l'USS ont également mené campagne pour le oui au nom « du renforcement des mesures d'accompagnement ».

Malgré ce soutien extrêmement large, le oui recule et le non progresse.

### Entre 2000 et 2005, le non progresse de 11%

Le 21 mai 2000, le peuple suisse se prononçait sur les premiers accords bilatéraux avec l'UE. Ces accords comprenaient notamment celui sur la libre circulation des personnes, qui est entré en vigueur en juin 2004 et qui vient d'être étendu.

Par rapport à cette date, le oui recule de 39'286 voix et le non progresse de 415'804 voix, alors que la participation augmente de 5,5%. En 2000, deux cantons votaient non, en 2005, sept cantons ont voté non.

La forte progression du non dans toute la Suisse est donc la première conclusion que

de l'USS en faveur du oui, les travailleurs ont voté massivement pour le non. Le non est massif au Tessin (64%), où le syndicat UNIA a pris position pour le non. A Genève le oui passe de 78% à 58%. En ville de Genève le non l'emporte dans l'arrondissement de Vieusseux (51,5%). Le non est majoritaire dans les communes populaires suburbaines : Lancy (50,5%), Meyrin (53%), Onex (52%), Vernier (55,5%). Dans certains bureaux de vote de quartiers très populaires comme les Avanchets, le non atteint 60% et 57,4% à Châteline.

Dans *La Tribune de Genève* du

anonyme, après le démantèlement du statut des fonctionnaires fédéraux, nous avons assisté à la suppression de centaines de milliers d'emplois. La Poste externalise ses services, crée des filiales, éclate la convention collective et crée des mécanismes permettant de baisser les salaires des employés de plusieurs classes (de 400 à 800 francs par mois). Des milliers de bureaux de poste sont fermés malgré l'opposition de la population.

L'abandon progressif du monopole de La Poste, de même que la réforme du rail se poursuivent parallèlement aux directives européennes.

L'ouverture du ciel à la concurrence inscrit dans le premier accord bilatéral conduit à la faillite de Swissair. Le Conseil fédéral conformément au principe euro-

L'accord sur la libre circulation des personnes voté en 2000 a commencé à entrer en vigueur en juin 2004. C'est à partir de cette date que de nombreux cas de dumping salarial ont été recensés par les syndicats notamment dans le secteur de la construction ou des chemins de fer où « Railion », une filiale de la Deutsche Bahn et du BLS, emploie des cheminots d'Allemagne sur les lignes du BLS pour des salaires inférieurs de 38% aux salaires suisses. A Genève, le Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME), agissant en tant que commission tripartite cantonale a rendu un avis affirmant que « les contrats de droit public ne sont pas couverts par les mesures d'accompagnement ». Ce sont ces faits qui ont incité les travailleurs à s'op-

### L'application des directives de Bruxelles: suppressions de milliers de postes de travail

péen d'une concurrence libre et non faussée refuse de nationaliser la compagnie. Les fonds qui seront versés serviront seulement à indemniser les actionnaires et à permettre la création de la société Swiss. Là encore des milliers d'emplois et des baisses de salaires massives ont été la conséquence de cette politique conforme à la politique dictée par Bruxelles.

La suppression des subventions et des protections de l'agriculture suisse liée au premier accord bilatéral ont conduit à une baisse massive du revenu des paysans et à la suppression de très nombreuses exploitations.

Conformément aux principes de Maastricht qui limitent les déficits publics et imposent le remboursement de la dette des Etats, le Conseil fédéral a mis en place un paquet fiscal qui a dressé contre lui les cantons et les organisations ouvrières. Le paquet a pu être rejeté en votation populaire.

poser à l'extension de la « libre circulation »

Faut-il s'étonner que les travailleurs, que le peuple suisse dans tous les cantons, aient massivement voté contre l'extension de l'accord sur la « libre circulation des personnes » ?

### Hans-Jürg Fehr cherche à imposer un tournant au PSS

Le vote du 25 septembre a des conséquences. D'abord sur les droits des salariés, qui subiront les pressions pour diminuer les coûts salariaux et la remise en cause des CCT ou statuts. Ensuite, l'acceptation de l'extension de la « libre circulation » relance le débat sur l'adhésion à l'Union européenne.

Le président du PSS, Hans-Jürg Fehr, lors de l'Assemblée des délégués du PSS le 25 juin à Fribourg, a qualifié l'Union européenne d'« espace de liberté, de paix, de droit et de prospérité construit pas à pas. » (Com-

### Le nombre de voix contre a plus que doublé à Genève. Les pauvres et les jeunes votent contre!

nous pouvons tirer de ces votations. Cela ressort d'ailleurs de la déclaration du Conseil fédéral : « Le Conseil fédéral prend au sérieux les diverses appréhensions de la population en rapport avec l'ouverture de notre pays ». (Communiqué du Conseil fédéral)

Un autre fait doit être relevé : malgré la campagne du PSS et

27 septembre, Adrien Bron affirme que tous les indices indiquent que « les pauvres et les jeunes ont exprimé un « non » supérieur à la moyenne. »

### Quelles sont les causes de la progression du non ?

Après la séparation de la Poste et des Télécom, après la transformation des CFF en société

Déclaration politique au lendemain du 25 septembre

## contre l'accord sur la prétendue « libre circulation des personnes »

munié du PS aux médias). Le soir du vote, le PSS déclare dans un communiqué que « la prochaine étape passe par la préparation de négociations sur l'adhésion de notre pays à l'UE. Le Comité directeur du PS va dès lors présenter la première partie d'une nouvelle plateforme européenne à l'assemblée des délégués du 26 novembre à Berne. Elle soulignera notamment combien les avantages d'une adhésion sont supérieurs aux désavantages d'une telle démarche. »

Est-ce bien la réalité ? Aujourd'hui nous voyons les travailleurs se dresser contre la privatisation de la compagnie maritime Corse-Méditerranée et les ministres déclarer que Bruxelles interdit à l'Etat de renflouer la compagnie au nom du principe « de la concurrence libre et non faussée » qui est au cœur de la Constitution européenne rejetée massivement par le peuple français et par le peuple hollandais. Quelle liberté, quel droit si un Etat n'a même plus le droit de garantir un service public ?

Une crise politique très grave secoue l'Allemagne, parce que le chancelier social-démocrate Schröder a appliqué des réformes d'une brutalité extrême contre les acquis sociaux de la population au nom des objectifs budgétaires définis par les traités de Maastricht et d'Amsterdam. Quelle liberté, quel droit, si un Etat n'est plus maître de son budget, s'il n'a plus la moindre marge de manœuvre pour faire face aux besoins sociaux de la population ?

Quel peut-être le sens de l'orientation de Hans-Jürg Fehr ? Faut-il comprendre que si l'UE est un espace de prospérité et de droit, il ne serait plus nécessaire de défendre les conquêtes sociales et les droits que le peuple suisse et le mouvement ouvrier ont arrachés ? Ou même qu'il faudrait renoncer à ces acquis et ces droits dans la mesure où ils seraient en contradiction avec les directives européennes ?

N'y a-t-il pas là une rupture avec l'orientation, qui avait notamment permis la victoire contre la Loi sur le marché de l'électricité (LME), orientation qui avait comme base l'affirmation que, n'étant pas membre de l'UE, nous n'étions pas tenus d'appliquer les directives de démantèlement de l'UE ? Le PSS avait soutenu le référendum lancé par l'USS contre l'élévation de l'âge de la retraite cependant que le sommet de Barcelone de l'UE exigeait de tous les pays de l'UE qu'ils relèvent l'âge de la retraite de 5 ans en moyenne. Les victoires qui ont

un référendum et l'ouverture des marchés aurait été décrétée malgré l'opposition du peuple comme cela a été le cas en France, par exemple, où EDF a été privatisée en juillet 2004.

Il en va de même avec l'ouverture du rail à la concurrence qu'exigent les directives de l'Union européenne. Le Conseil fédéral a préparé un projet de loi visant à séparer les lignes régionales du réseau des principales lignes nationales et internationales. Le report sur les cantons des frais relevant de l'entretien des lignes régionales entraînerait sans aucun

sée par Hans-Jürg Fehr, ferme cette voie. Elle menace l'existence du PSS, comme « parti du service public », tel que Christiane Brunner l'avait défini.

### **Nous sommes pour l'ouverture d'un débat. Les enjeux sont d'importance**

Analysons les faits à partir du contenu concret des directives de l'UE et de leur application dans les états membres. Qui peut prétendre que les faits que nous énonçons dans ce texte ne correspondent pas à la réalité ? Qui peut prétendre que nous continuerions à pouvoir défendre les services publics en cas d'adhésion à l'UE ? Comment défendre la démocratie suisse si les droits de référendum et d'initiative ne pouvaient plus être exercés ? Comment défendre les institutions démocratiques, dont l'Etat fédéral composé des cantons avec leur pouvoir, leur souveraineté parlementaire ? L'UE n'est elle pas un danger pour l'ensemble du peuple suisse et de ses conquêtes démocratiques ? N'est-ce pas cela qui est en jeu ? Comment défendre les organisations comme l'USS, qui a pu prendre des décisions, sans contrainte, contre l'application des directives européennes ?

Pour notre part, nous sommes attachés à la défense du Parti socialiste comme parti du service public et représentant pour le peuple l'expression de toutes ses conquêtes démocratiques, arrachées par les travailleurs et leurs organisations. C'est pourquoi nous sommes déterminés à combattre la nouvelle loi sur l'approvisionnement du marché de l'électricité (LAPEL), dans l'unité avec les syndicats.

De la même façon, nous entendons mener campagne pour le référendum de l'USS contre l'ouverture des magasins le dimanche du 27 novembre, référendum soutenu par le PSS.

**Comité de rédaction,  
septembre 2005**

### *La souveraineté du peuple, son droit à défendre les services publics et les acquis des travailleurs*

été arrachées grâce à cette orientation ont permis un renforcement de la représentation politique du PSS tant au niveau fédéral que dans les cantons. Membres de l'UE, les syndicats et le Parti socialiste auraient-ils encore la possibilité de lancer des référendums pour défendre les droits et les acquis du peuple et des salariés ?

### **Poursuivre le combat dans l'unité contre les directives de déréglementation de l'UE**

Le Conseil fédéral de son côté, tout en prétendant « prendre au sérieux les diverses appréhensions de la population en rapport avec l'ouverture de notre pays » n'hésite pas à bafouer le vote populaire contre la LME pour se soumettre au calendrier de l'UE pour appliquer la directive 96/92. C'est ainsi qu'il a préparé une nouvelle loi de privatisation de l'électricité, la LAPEL, qui est actuellement en discussion aux Chambres fédérales. Faudrait-il au nom de l'intérêt supérieur de l'adhésion à l'UE, accepter la privatisation du marché de l'électricité ? Faut-il le rappeler, si la Suisse était membre de l'UE, les syndicats n'auraient pas pu lancer

doute la suppression rapide de celles-ci. A une majorité des deux tiers, le Conseil national a rejeté ce projet. Parce que nous ne sommes pas membres de l'UE, le Parlement demeure souverain. Il peut refuser d'appliquer des directives dont les conséquences apparaissent clairement comme une remise en cause des intérêts de la population.

Si la Suisse avait adhéré à l'UE, le Parlement n'aurait pas pu s'opposer à la directive 91/440 de libéralisation du secteur ferroviaire qui a été imposée dans les autres pays, étant donné que, selon le traité de Maastricht, les lois européennes priment sur les législations nationales.

Exprimant son opposition au projet d'ouverture du marché de l'électricité (LAPEL), le président de l'USS, Paul Rechsteiner, a affirmé « que les questions ouvertes quant à nos relations avec l'UE peuvent aisément trouver des réponses sans qu'il faille mettre en jeu les intérêts de la population ». Cette manière de poser les problèmes part l'intérêt et de la souveraineté du peuple, de son droit à défendre les services publics et les acquis des travailleurs. A l'inverse, l'orientation d'adhésion à l'UE préconi-

## Libre circulation: la montée du rejet!

◆ Le 21 mai 2000, le peuple suisse se prononçait sur les premiers accords bilatéraux avec l'UE. Ces accords comprenaient notamment celui sur la libre circulation des personnes, qui est entré en vigueur en juin 2004 et qui vient d'être étendu. Il est intéressant de comparer les résultats de 2000 avec ceux du 25 septembre 2005. Au total, le oui recule de 39'286 voix et le non progresse de

415'804 voix. En pour-cent et en nombre de voix, le nombre de non augmente dans tous les cantons. Sept cantons ont voté non alors qu'il n'y en avait que 2 en 2000. A Genève, le non passe de 21.25% à 41.86%. Le nombre de votes non y est multiplié par 2 en passant de 25'530 à 58'452. Les votes non doublent également dans les cantons de Fribourg, de Vaud et du Jura.

Canton	Bilatérales (2000)			Extension (2005)			Différence		
	Oui	Non	% Non	Oui	Non	% Non	Oui	Non	% Non
Zurich	275'570	118'423	30.06%	266'272	181'913	40.59%	-9298	+63490	+10.53%
Berne	204'882	94'445	31.55%	192'714	127'234	39.77%	-12168	+32789	+8.21%
Lucerne	78'402	46'745	37.35%	70'956	68'062	48.96%	-7446	+21317	+11.61%
Uri	6'730	6'149	47.74%	5'193	6'641	56.12%	-1537	+492	+8.37%
Schwyz	20'865	21'068	50.24%	21'025	30'518	59.21%	+160	+9450	+8.97%
Obwald	5'839	4'677	44.48%	5'480	6'515	54.31%	-359	+1838	+9.84%
Nidwald	8'119	6'415	44.14%	7'318	8'532	53.83%	-801	+2117	+9.69%
Glaris	6'643	4'974	42.82%	5'421	7'201	57.05%	-1222	+2227	+14.23%
Zoug	24'199	10'752	30.76%	22'883	18'407	44.58%	-1316	+7655	+13.82%
Fribourg	52'533	17'886	25.40%	52'407	36'317	40.93%	-126	+18431	+15.53%
Soleure	53'686	26'909	33.39%	47'745	40'498	45.89%	-5941	+13589	+12.51%
Bâle-Ville	47'128	18'050	27.69%	42'961	24'644	36.45%	-4167	+6594	+8.76%
Bâle-Campagne	59'983	24'583	29.07%	57'213	38'550	40.26%	-2770	+13967	+11.19%
Schaffhouse	18'645	11'841	38.84%	16'296	15'568	48.86%	-2349	+3727	+10.02%
Appenzell R-Ext.	11'886	7'262	37.93%	11'340	9'799	46.36%	-546	+2537	+8.43%
Appenzell R-Int.	2'421	2'246	48.13%	2'337	3'018	56.36%	-84	+772	+8.23%
Saint-Gall	79'227	46'136	36.80%	81'736	74'781	47.78%	+2509	+28645	+10.98%
Grisons	30'170	21'307	41.39%	30'970	29'772	49.01%	+800	+8465	+7.62%
Argovie	93'325	56'702	37.79%	102'535	98'724	49.05%	+9210	+42022	+11.26%
Thurgovie	36'569	27'411	42.84%	44'271	40'462	47.75%	+7702	+13051	+4.91%
Tessin	42'577	56'546	57.05%	36'329	64'335	63.91%	-6248	+7789	+6.86%
Vaud	133'336	32'669	19.68%	140'623	74'167	34.53%	+7287	+41498	+14.85%
Valais	49'540	26'022	34.44%	56'715	50'277	46.99%	+7175	+24255	+12.55%
Neuchâtel	42'805	11'117	20.62%	41'283	22'074	34.84%	-1522	+10957	+14.22%
Genève	94'597	25'530	21.25%	81'192	58'452	41.86%	-13405	+32922	+20.61%
Jura	17'416	5'115	22.70%	14'592	10'323	41.43%	-2824	+5208	+18.73%
<b>Suisse</b>	<b>1'497'093</b>	<b>730'980</b>	<b>32.81%</b>	<b>1'457'807</b>	<b>1'146'784</b>	<b>44.03%</b>	<b>-39286</b>	<b>+415804</b>	<b>+11.22%</b>

En déni du vote de 2002

## C'est reparti pour une LME bis !!!

◆ *Trois ans, jour pour jour, après le rejet par le peuple de la Loi sur le marché de l'électricité (LME), le Conseil national a consacré deux jours de débats à ce sujet et finalement adopté trois projets de loi. Cette coïncidence pourrait bien être de mauvaise augure pour ce mauvais «remake» de la LME.*

**R**appelons-nous: au lendemain de la victoire historique sur la LME, le Conseil fédéral mettait sur pied un groupe d'experts afin de plancher sur ce qu'il appela pudiquement l'Organisation du secteur de l'électricité. Ainsi ce groupe d'experts permit d'accoucher d'un compromis: le marché serait libéralisé en deux étapes avec possibilité d'un référendum facultatif entre les deux étapes. Les trois lois issues de ce paquet législatif viennent d'être discutées au Conseil national. Le premier objet concerne le transit international de l'électricité et sera réglé dans la Loi sur les installations électriques (LIE). En effet, si le marché suisse ne représente que moins de 0,5 % de la consommation électrique européenne, il n'en transite pas moins de 11% sur nos lignes à très haute tension. C'est ce rôle de plaque tournante qui intéresse les financiers, car cette plaque tournante est aussi engorgée que le sont nos villes un matin d'hiver et ne circule que ce que veulent bien les propriétaires de ces lignes. Ainsi, le Conseil national a accepté la création d'une société de droit privé censée gérer ces transits transfrontaliers d'énergie, dont les actionnaires seront les propriétaires actuels des lignes. Un «niet» clair a été opposé à la revendication de la gauche et des Verts d'en faire une société de droit public afin d'assurer un semblant de contrôle démocratique à ce gestionnaire.

Cette révision de la LIE est passée à une large majorité. On pouvait d'ailleurs lire dans la presse du 30 septembre que la négociation d'un accord bilatéral avec l'Union européenne

allait être mis sous toit ce printemps, après le vote du Conseil des Etats. Comme l'a montré le black-out italien de 2004, il a suffi d'une défaillance sur une ligne pour que la surcharge transmise sur toutes les autres ne les fasse tomber toutes par un effet de dominos. Ceux qui détiennent ces lignes contrôlent ce marché et bénéficient de prix de vente élevés. Sans la construction de nouvelles autoroutes énergétiques transalpines, le transport restera congestionné. Ouvrir ces lignes à des tiers n'améliorera pas l'approvisionnement italien, il améliorera les marges des sociétés suisses, allemandes et françaises qui pourront continuer à vendre à prix d'or leur énergie. La seconde loi, appelée pudiquement Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) s'attache effectivement au marché de l'électricité. Elle ré-

gle, entre autres, le rythme d'ouverture du marché, le modèle d'ouverture, le rôle d'un régulateur de ce marché et les moyens d'action, limités, du Conseil fédéral pour éviter un fiasco à l'approvisionnement énergétique du pays.

La première étape d'ouverture du marché concerne, à l'horizon 2007, les «gros» consommateurs. Cela représente une possibilité d'ouverture du marché à plus de 60 %, ce qui est plus rapide que la LME et que les différentes directives de l'Union européenne. Ensuite le marché sera libéralisé complètement et automatiquement quelles qu'en soient les conséquences. Ainsi, un temps d'arrêt et de bilan permettant de revenir devant le peuple, revendiqué par les socialistes, les écologistes et les syndicats, a été nettement balayé. Enfin, si la LME incluait un volet «social» mettant en place des mesures pour recycler les milliers d'emplois sacrifiés par l'opération, la LApEI n'en comporte plus aucune.

Le dernier volet décidé au Conseil national est un peu plus réjouissant, puisqu'il consiste en un encouragement pour les

énergies renouvelables. Ainsi une taxe de 0,3 centime sera prélevée sur chaque kilowatt-heure transporté. Cette manne annuelle de 160 millions de francs permettra de développer des projets de production d'énergies renouvelables. On est loin d'une politique active, mais c'est un premier pas, et cela permettra de créer des emplois.

Ce qui frappe dans cette discussion, c'est que finalement l'ouverture est considérée comme une inéluctable nécessité dont les contours restent à négocier dans l'hémicycle fédéral. Au vu de la majorité en présence, y avait-il des illusions à se faire? L'enjeu de cette libéralisation reste encore et toujours la privatisation de ce secteur, la destruction d'un service public efficace, l'aliénation des infrastructures de production et de distribution d'énergie financées majoritairement par des capitaux publics. C'est pour cela que le référendum devra être lancé. Il s'agit du respect de la volonté populaire, et de la défense du service public et des biens publics.

Rudy Jaussi

La Poste aux Acacias-Genève

## Pour une extension des horaires

**D**ans le quartier des Acacias, à Genève, les habitants bénéficient depuis six mois d'un nouveau « guichet postal de quartier ». C'est le résultat, certes limité mais tangible, de la mobilisation des habitants du quartier qui aura empêché la fermeture du bureau postal, mais aussi de l'accord négocié entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et La Poste

Ce qui ne va pas, ce sont les horaires, qui ont été décidés de telle manière que les personnes qui travaillent peuvent difficilement se rendre au gui-

chet. En effet, celui-ci n'ouvre que quatre heures par jour de 8h à 12h et du lundi au vendredi.

Ce sont les limitations d'accès au service public qui ont conduit le « comité contre la fermeture de la poste des Acacias » à lancer une nouvelle pétition en faveur d'une extension des horaires. En un peu plus d'un mois, ce sont quelque 800 signatures d'usagers de La Poste qui ont été récoltées. Le comité n'a pas l'intention de collecter des milliers de signatures sur cette pétition comme il l'avait fait, dans un

passé récent, pour empêcher la fermeture du bureau postal. La démonstration que les habitants sont attachés non seulement au maintien des prestations postales, mais aussi à leur qualité n'est plus à faire. C'est pourquoi, le comité a décidé d'interrompre la récolte des signatures et de les adresser à la Commission des pétitions du Grand Conseil et au Conseil municipal et de s'adresser à Ulrich Perren, responsable du Réseau postal et vente de la région ouest, pour proposer une négociation sur l'extension des horaires.

Votations du 27 novembre : NON au travail du dimanche

## Extraits de l'argumentaire de l'USS

L'USS a déposé un référendum contre la généralisation du travail du dimanche dans les gares et les aéroports. Les commerces et les entreprises de services pourront employer du personnel le dimanche dans les grandes gares. Cette pratique est déjà possible aujourd'hui pour un assortiment limité. L'on peut acheter le dimanche dans les gares des romans policiers, mais pas des bibliothèques, des yogourts, mais pas des réfrigérateurs. Une distinction tout à fait judicieuse. Tout autre assouplissement revient à ouvrir une brèche en faveur de la généralisation du travail du dimanche. Le plus gros problème de la modification de la loi sur le travail est qu'elle entraîne un effet de dominos. Si les gares se transforment en centres où l'on travaille le dimanche, les établissements de la Rue de la gare ou les garages en pleine campagne réclameront les mêmes droits. « La libéralisation générale serait la seule solution cohérente », estime la NZZ. Le Conseil des États a déjà donné un

nouveau mandat au Conseil fédéral à savoir : soumettre aux Chambres fédérales une base légale qui permettra d'employer des travailleurs et travailleuses le dimanche dans les commerces de détail et les entreprises de service. L'artisanat et l'industrie leur emboîteront ensuite le pas. Le travail du dimanche dans les gares est ainsi le cheval de

Troie de la généralisation du travail du dimanche (voir encart). Les partisans du travail du dimanche se plaisent à affirmer qu'il a la cote auprès des travailleurs et, particulièrement, des travailleuses. Les sondages des syndicats UNIA/FCTA et l'étude d'Inderbitzin et Hoch aboutissent à des conclusions bien plus réalises :

« Lorsque l'on demande aux vendeurs et aux vendeuses pourquoi ils travaillent aujourd'hui déjà en dehors des heures normales d'ouverture, ils sont moins de 20 % à indiquer des motifs qui leur sont propres. La grande majorité s'adaptent aux souhaits des employeurs ». (*La Vie économique* 8/98, p. 57).

### «Un jour comme les autres»

Le 31 août 2004, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États a déposé une motion demandant la généralisation du travail du dimanche : « Le Conseil fédéral est chargé de soumettre aux Chambres fédérales une base légale qui, dans le cadre de la législation cantonale sur l'ouverture des commerces de détail et des entreprises de prestations de services, permettra d'occuper des travailleurs le dimanche et réglera la protection de ces travailleurs. ». Le Con-

seil fédéral propose d'accepter cette motion car « Avec la révision déclenchée par l'initiative Hegetschweiler 02.422, une réglementation particulière est créée pour les entreprises dans les centres de transports publics. Il en résulte donc des limites pour les magasins situés hors des centres de transports publics et partiellement des cas de rigueur. La présente motion permet de remédier à cette problématique, sans toucher à la souveraineté des cantons en matière de législation sur les

heures d'ouverture des commerces. Il faut de plus relever que les dispositions restrictives sur les heures d'ouverture des magasins ne seraient pas affaiblies par la réglementation proposée, car ces dernières sont expressément réservées par l'article 71 lettre c de la loi sur le travail (RS 822.11). » Le Conseil fédéral ne cache pas son objectif. Le dimanche doit devenir un jour de travail normal, comme le prévoit la directive 93/104/CE de l'Union européenne.

RED

## L'Union Européenne et le travail du dimanche

La question du travail du dimanche est réglée dans la directive 93/104/CE du 23 novembre 1993 concernant « certains aspects de l'aménagement du temps de travail ». Cette directive prévoit un repos journalier (article 3 : « Les États membres prennent les mesures nécessaires pour que tout travailleur bénéficie, au cours de chaque période de vingt-quatre heures, d'une période minimale de repos de onze heures consécutives »), et un repos hebdomadaire (article 5 : « Les États membres prennent les mesures nécessaires pour que tout travailleur bénéficie, au cours de chaque période de sept jours, d'une période minimale de repos

sans interruption de vingt-quatre heures auxquelles s'ajoutent les onze heures de repos journalier prévues à l'article 3 »).

L'article 16 donne ensuite la possibilité de déroger à ces dispositions : « Les États membres peuvent prévoir pour l'application de l'article 5 (repos hebdomadaire), une période de référence ne dépassant pas quatorze jours ». Ce qui signifie, en clair, que l'on peut demander aux travailleurs de travailler 12 jours d'affilée sans aucun jour de repos.

Comme on le constate, cette directive ne précise pas quel doit être le jour de congé hebdomadaire. C'était le cas dans une première version, mais,

suite à une plainte du Royaume-Uni, la Cour de justice des Communautés européennes a annulé la deuxième phrase de l'article 5 qui stipulait que la période minimale de repos devait comprendre, en principe, le dimanche, « dans la mesure où la fixation d'un jour particulier de la semaine comme période de repos n'est pas liée à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail ». Pour l'UE, le seul objectif du jour de repos doit être le maintien du travailleur en bonne santé, il ne saurait être question de loisirs et de vie de famille.

Une seule référence au dimanche subsiste dans la directive. Elle se trouve dans l'introduction : « En ce qui concerne la

période de repos hebdomadaire, il convient de tenir dûment compte de la diversité des facteurs culturels, ethniques, religieux et autres dans les États membres; que, en particulier, il appartient à chaque État membre de décider, en dernier lieu, si et dans quelle mesure le dimanche doit être compris dans le repos hebdomadaire ». Cette directive ouvre la porte à une généralisation du travail du dimanche. L'ouverture des commerces le dimanche dans les gares, telle qu'elle est prévue dans la révision de la loi sur le travail, est une première étape dans l'application de cette directive en Suisse.

Daniel Hofer

Elections cantonales

## Et si l'appel à voter oui à la libre circulation expliquait le recul du PS?

◆ *Les élections au Grand Conseil genevois se sont déroulées le 9 octobre juste après les votations sur l'extension des bilatérales du 25 septembre. A cette occasion on a vu une montée importante du Non progresser dans toutes les couches de la population, exprimant par là une grande inquiétude face à la précarité, au chômage, aux privatisations et aux baisses salariales.*

Avec une participation de 40,74%, au lieu de 36,3% en 2001, même si elle est considérée comme « exceptionnelle » par le Chancelier, il faut noter qu'un peu moins de 60% de la population se détourne des élections et des partis. L'abstention continue de sanctionner le Parlement et son action. Il est à noter que c'est dans les quartiers populaires et dans les communes suburbaines incluant les grandes cités, que le taux d'abstention est le plus élevé. Par exemple aux Avanchets, la participation n'est que de 33,54% (27,9 en 2001) ; aux Pâquis, elle est de 34,95% (28,31 en 2001). Par contre dans les quartiers bourgeois, la participation est de 47,06% (42,48%

quorum en obtenant 7,73%. Est-ce une augmentation des voix de droite ? Non, car si on additionne la perte des autres partis bourgeois, qui s'élève à 6,5%, on constate un déplacement de l'électorat des Libéraux, Radicaux, Démocrates chrétiens et UDC vers ce regroupement.

Les Verts augmentent les voix, passant de 11,18 en 2001 à 13,83, pour 5 députés en plus. Leur progression est à rechercher dans des communes paysannes, comme à Satigny (la plus grande commune viticole de Suisse), où ce parti passe de 12,03 à 15,4% en relation avec la politique de leur Conseiller d'Etat.

Le Parti socialiste continue de perdre des voix. En 2001, il en avait déjà perdu 2,77% par rapport à 1997 et cette année, il arrive à -3,21% où il se retrouve avec 17 élus au lieu des 22 en 1997.

Que reflètent ces élections ? L'abstention est toujours très marquée particulièrement dans les quartiers défavorisés. Les voix des partis bourgeois n'augmentent pas, par contre, les partis aux tendances xénophobes drainent des voix de ces partis.

Pour le Parti socialiste, sa perte de voix n'est-elle pas à rechercher dans le résultat des votations du 25 septembre ?

Et n'avaient pas répondu à leurs attentes et que la pression sur les salaires avec l'ouverture du marché posait problèmes. N'est pas là le fond de la question ? Regardons bien le résultat des partis qui se sont exprimés pour le oui et qui ont mené bataille dans ce sens, ils perdent tous des voix. Comment expliquer que le Parti socialiste depuis trois ans gagne partout en Suisse des

voix ? N'est-ce pas la même orientation qui lui avait permis de progresser au niveau suisse, sur la ligne du « parti des services publics », contre les conséquences de l'application des directives européennes qui exigent l'augmentation de l'âge de la retraite, la liquidation des services publics, la suppression des conventions collectives ou n'interdisent pas le travail du dimanche ? N'est-ce pas de cette façon que le Parti socialiste répondra aux attentes et se renforcera ?

**Le nombre de pauvres augmente**

**La réponse de la droite?**

**Diminuer l'aide sociale**

**S**  
les socialistes

### Les partis qui ont mené campagne pour l'extension des bilatérales perdent tous des voix

en 2001) ou pour Vandoeuvres de 55,41% (53,55 en 2001). Les résultats donnent 67 sièges à la droite et 33 pour le Parti socialiste et les Verts. Il est à relever que Solidarités (6,68%) et l'ADG (Pdt, indépendant) (6,9%) n'ont pas obtenu le quorum de 7% et sont donc sortis du parlement. En 2001, ils avaient obtenu 13 députés, avec 13,03% sur une liste commune.

Un nouveau parti est apparu lors de ces élections, le Mouvement citoyens genevois regroupant passablement d'ex UDC ou de Vigilants et il passe le cap du

Quelle réponse a-t-il apportée face aux angoisses des salariés, des couches de la population défavorisée qui constate jour après jour une diminution de leur revenu ? Canton frontalier, avec de nombreux immigrés, il est évident pour de nombreux travailleurs que la situation s'aggrave partout dans les pays de l'Union européenne. Comme disait ce maçon portugais avant les votations, l'Union européenne n'a apporté rien de bon. Le journal *Le Temps*, qui est allé interviewer des salariés après les élections dans la cité des Avanchets montre que les par-

voix, comme lors des élections fédérales en 2003, sur la base de prises de positions contre l'élévation de l'âge de la retraite des femmes, contre la privatisation du marché de l'électricité, contre le paquet fiscal et qu'à Genève, il perde des voix ?

Devant nous, il y aura les élections au Conseil d'Etat le 13 novembre. Ne faut-il pas d'ores et déjà s'engager pour défendre le statut de la fonction publique et défendre les conventions collectives, ne faut-il pas s'opposer aux privatisations, comme le nouveau projet de libéralisation du marché de l'élec-

tricité (LAPEL) et défendre l'emploi ? Toutes ces questions ne sont-elles pas par ailleurs celles que se posent les salariés de l'Union européenne, qui voient leurs conditions de travail menacées par les directives qui remettent en cause brutalement toutes les conquêtes, comme cela est le cas de plus en plus à Genève également ? Ne faut-il pas que le Parti socialiste pour-

L D

## Quelles sont les conséquences du rapprochement avec l'UE sur la démocratie et la souveraineté ?

◆ Nous n'allons évidemment pas faire le tour d'importantes et difficiles questions de droit constitutionnel dans ces pages. Plus modestement, il semble intéressant de lancer une discussion en rappelant quelques éléments qui sont tous connus de nos lecteurs. La question de la souveraineté et des droits démocratiques n'est pas une question abstraite : c'est notamment en usant des mécanismes démocratiques (démocratie parlementaire, démocratie directe) que les organisations ouvrières sont parvenues à arracher ou à

défendre des conquêtes de la première importance pour les travailleurs. Liquidier ou limiter ces droits, c'est en même temps priver nos organisations des moyens concrets de mener une réelle politique de défense des conquêtes sociales et démocratiques. Sans parlements souverains, il ne peut y avoir de souveraineté populaire. Or, c'est une des plus vieilles revendications du mouvement ouvrier, déjà au XIX<sup>e</sup> Siècle, que de réclamer pour les peuples la possibilité de disposer de leur destinée en toute souveraineté. Cette question n'est

pas abstraite ni formelle. Il s'agit pour des milliers et des milliers de peser très concrètement sur des décisions qui concernent la répartition des richesses, l'octroi de garanties collectives... Il y a en outre en Suisse la particularité de la démocratie dite « semi directe ». La possibilité de demander un scrutin populaire sur toute loi votée par le Parlement. Là encore, il s'agit de questions très concrètes. Sans droit de référendum, il n'y aurait pas eu de vote populaire contre la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS. Il n'y aurait pas eu

de vote contre la libéralisation du marché de l'électricité. Or, ne constate-t-on pas que, pour satisfaire aux besoins exprimés par les institutions de Bruxelles, les gouvernements fédéral et cantonaux sont contraints de remettre en cause, insidieusement, ces mécanismes garantissant une part de souveraineté et de démocratie ? Le comité de rédaction du Journal considère qu'il est de sa responsabilité de contribuer à nourrir cette discussion.

ABONNEZ-VOUS!

### Je choisis la formule suivante

- Abonnement** au Journal de l'UCPO: 30.- / 50.- / ... \*  
10 numéros (pli fermé)
- Abonnement combiné** au Journal de l'UCPO et à Informations Internationales: 50.- / 80.- / ... \*  
10 numéros (pli fermé) et envoi bi-mensuel d'Informations Internationales par courrier électronique
- Adhésion** comme membre souscripteur avec abonnement au Journal de l'UCPO et à Informations Internationales: à 100.- / 150.- / 200.- / ... \*  
10 numéros (pli fermé) et envoi bi-mensuel d'Informations Internationales par courrier électronique
- Je verse ma contribution en une fois / par semestre / par trimestre / par mois \*

Nom, prénom.....

Adresse.....

Email.....

NPA, Localité.....

Date..... Signature.....

\* soulignez ce qui convient

Talon à envoyer à: UCPO, case postale 1, 1211 Genève 28

Versements: CCP 12-67458-3

## Démocratie en déliquescence?

◆ *La démocratie peut se définir comme la possibilité conquise par le plus grand nombre - certes de façon imparfaite et limitée - d'imposer des limites au «droit» d'exploiter (les ressources, les marchés, la force de travail...). A l'heure où les plus violentes pressions s'exercent partout en vue de tout déréglementer, la démocratie est évidemment menacée en tant qu'elle se dresse, précisément, comme un obstacle face à cette volonté.*

Il y a la pratique qui consiste à faire revoter le peuple jusqu'à ce qu'il cesse de se tromper. Elle n'est pas

nouvelle. Il y a pourtant eu un tournant, en 1998, avec l'accord passé entre la Suisse et la CEE sur la question des transports terrestres. On avait d'un côté la disposition constitutionnelle qui visait à limiter le trafic poids-lourds en Suisse et notamment dans les Alpes. Il y avait d'un autre côté la libre circulation des marchandises imposée par Bruxelles, incompatible avec la première. Il a donc fallu trancher... ce que le Conseil fédéral a fait de la façon que l'on sait.

Une autre question, à une échelle moindre, s'est posée dans des termes semblables l'an dernier. Il y a d'un côté la loi sur les chemins de fer, en vertu de laquelle les autorisations d'opérer en Suisse pour

des compagnies de chemins de fer sont conditionnées par le respect des conditions de travail usuelles. Il y a d'un autre côté l'accord sur le transport ferroviaire avec l'UE, qui ne fait pas mention de cette disposition.

Dans ces deux cas, le Conseil fédéral a tranché dans le sens imposé par Bruxelles, non dans le sens exprimé par le souverain (que ce soit le peuple ou le législateur).

On assiste du reste à une graduelle perte de souveraineté des parlements élus, à quelque niveau que ce soit. Le Parlement fédéral s'est privé graduellement de tout droit de regard sur la façon dont les exécutifs fédéraux fonctionnent. Il s'est auto-mutilé en ce qui

concerne ses prérogatives en matière de politique budgétaire...

Quant aux parlements cantonaux, ils fonctionnent de même. Ils s'imposent des freins à l'endettement, des disciplines budgétaires nouvelles, directement inspirées des critères de Maastricht. Le parlement cantonal de Neuchâtel a franchi un nouveau pas, en modifiant la proportion de la majorité nécessaire pour certaines décisions budgétaires. En passant de la majorité simple à une majorité de 3/5, on pervertit assez gravement la notion de démocratie, et on se prive des moyens d'honorer le mandat des électeurs.

...À suivre...

### Parlements sans souveraineté?

Dans notre prochain numéro, nous aborderons les mécanismes par lesquels les gouvernements cantonaux sont graduellement privés de toute possibilité de légiférer concrètement sur des domaines qui relevaient jusqu'ici de leur souveraineté (comme la santé, la forma-

tion...): les concordats intercantonaux et autres dispositions du même type.

Il faut signaler, à ce propos, la place prépondérante que prennent désormais les «conférences de directeurs cantonaux» de ceci ou cela. Les dispositions qui sont prises dans ces cadres échappent au mécanisme normal de formation des lois.

La nouvelle péréquation financière, adoptée l'an dernier, établit officiellement un quatrième niveau de compétence, en plus de la Confédération, des cantons et des communes (système établi en 1848 par les radicaux): le niveau des accords intercantonaux.

Ces questions ne sont pas formelles. Elles sont éminemment pratiques. L'affaiblissement des mécanismes de la démocratie n'est-il pas un levier pour remettre en cause les garanties inscrites dans la législation à l'échelle nationale et des cantons ?

### « Tu votes ou tu paies » (*Le Matin*, 11.9.2005).

*Le Matin* du 11 septembre faisait état d'une pratique un peu étrange, dans le cadre de la campagne en vue du vote du 25 septembre.

« Pour ne pas payer (l'entrée dans une discothèque, NDR), il suffisait de montrer son bulletin de vote concernant la libre circulation. Des *votes-in parties*, il y en a eu dans 8 villes ce week-end. L'objectif des organisateurs, tous des partisans du oui, était simple : inciter les jeunes à voter, et ce, que ce soit pour le oui ou pour le non ».

Fondamentalement, la « vote-in party » rappelle les caisses de bières que les candidats distribuent dans les villages reculés de la brousse africaine pour arracher les votes des villageois. Je te paie pour que tu votes ! Le pas n'a certes pas été franchi explicitement de dire : je te paie pour que tu votes dans le sens qui m'intéresse. Cependant la pente est

glissante. *Le Matin* rapporte les propos tenus dans le cadre de la « vote-in party » :

« Je n'aime pas voter lorsque je ne maîtrise pas le sujet, je ne suis pas calé en politique », explique l'un des participants, qui, semble-t-il, a voté cependant ce soir-là, « pas pour avoir son mot à dire dans cette votation, mais juste pour ne pas payer l'entrée de la disco ». Un autre explique : « Je ne suis pas très impliqué politiquement, mais lorsque j'entends les arguments des partisans du NON, ça me donne envie de voter oui ».

Est-ce qu'il n'y a pas un risque que ces pratiques tournent à « l'extorsion de votes », au moyen d'une rétribution ? On a évidemment le droit de vouloir voter oui, et de vouloir le faire à 11 heures du soir. Faire voter contre de l'argent des citoyens qui n'avaient pas réfléchi à la question, ça, ça peut être inquiétant.

Pensez à visiter  
notre site web

[WWW.UCPO.CH](http://WWW.UCPO.CH)

Les archives du *Journal*

Dossiers sur des questions politiques clé

Politique d'intégration

Femmes travailleuses

Mouvement ouvrier international...

ALLEMAGNE

## Après la constitution du «gouvernement de grande coalition» sous la présidence d'Angela Merkel

◆ *La nouvelle n'a été rendue publique que lundi. Les dirigeants du SPD et de la CDU-CSU avaient conclu, la veille, un accord pour constituer un « gouvernement de grande coalition » sous la direction d'Angela Merkel. Un accord approuvé lundi matin par les instances dirigeantes des deux formations, malgré l'opposition, selon Müntefering (SPD), d'un quart des membres de la direction du SPD. Toute la presse est, depuis, remplie d'indiscrétions sur les marchandages et les «concessions» des uns et des autres, comme s'il s'agissait, pour eux, d'effacer l'essentiel. Nous avons donc demandé la réaction d'un de nos correspondants en Allemagne.*

«**Q**ue vous dire ? On avait beau y avoir été préparé, cela n'empêche que je ressens une profonde indignation. Il y a trois semaines, le peuple allemand infligeait, contre toute attente, une défaite à Merkel, et, pour cela, il infligeait dans le même mouvement une défaite à Schröder, dont toute la politi-

que avait pour but de paver le chemin du pouvoir à Merkel. On a voté pour l'abrogation des lois Hartz, qui condamnent les chômeurs à l'aide sociale et les contraint au travail obligatoire pour un euro l'heure, on a voté pour l'abrogation de la réforme de la santé et de la privatisation des hôpitaux...

Et, aujourd'hui, Schröder et Merkel nous annoncent qu'ils ont conclu un accord. C'est un viol de la démocratie la plus élémentaire. Pis, on ose nous expliquer que des concessions importantes auraient été faites à la cause de la défense de l'Etat social en accordant au SPD la responsabilité dans cette grande coalition des ministères du Travail, de la Santé, des Transports... Pour qui nous prennent-ils ? Pensent-ils que nous ne sommes pas capables de comprendre qu'ils ont décidé de mobiliser une nouvelle fois le SPD pour tenter de paralyser les travailleurs et leurs syndicats, et de faire passer ce que Merkel sait ne pouvoir réaliser avec la CDU ?

Je pose la question : où peut conduire la constitution d'un gouvernement qui décide d'emblée de violer la volonté démocratiquement exprimée par la classe ouvrière et le peu-

ple allemand pour appliquer la politique de l'Union européenne ? Peut-elle conduire ailleurs qu'au désastre social, au chaos, à l'instabilité permanente et à la ruine ? Que faut-il aux dirigeants du SPD pour comprendre que la constitution d'un gouvernement sur ce programme de destruction avec la CDU-CSU ne peut mener qu'à la mort de leur parti ?

J'ai, pour ma part, appelé à voter SPD pour battre Merkel et nous débarrasser de Schröder. Je ne le regrette pas. Mais la bataille ne s'arrête pas là.

Le 18 novembre, le congrès du SPD devra approuver le programme du gouvernement de grande coalition. Il nous faut submerger les cadres du SPD par des appels signés massivement dans les entreprises, les localités : « Ne votez pas ! Rejetez le gouvernement de grande coalition ! »

Je le répète, après ce qui s'est exprimé le 18 septembre, il n'y a qu'une seule issue conforme à la démocratie : la constitution d'un gouvernement SPD-Linkspartei. PDS, qui abroge les lois Hartz, la réforme de la santé et applique une politique pour laquelle le SPD a été construit par les travailleurs ; un gouvernement qui applique une politique pour laquelle, avec les électeurs

SPD, les électeurs PDS se sont massivement prononcés ; un gouvernement qui stoppe la privatisation des services publics, nationalise les entreprises qui licencient, renationalise à l'Est les crèches, les logements, les transports.

Je le répète, il n'y a qu'une issue conforme au respect de la démocratie politique : que le SPD et le PDS constituent, ensemble, un gouvernement pour appliquer ce programme ! Je suis bien décidé à m'adresser à tous les députés SPD et Linkspartei sur cette ligne. A Lafontaine, chef du groupe du Linkspartei au Bundestag, qui, il y a peu, présidait le SPD, je dis : « Au lieu d'assister en spectateur à l'intronisation d'un gouvernement de grande coalition, prends la parole, adresse-toi à tes anciens camarades, propose leur de faire un pas dans cette voie. »

Correspondant

### IMPRESSUM

**Editeur responsable:**  
Michel Gindrat

**Comité de rédaction:**

Alexandre Anor  
Paul Bayard  
Luc Deley  
Daniel Hofer  
Claude Iseli  
Max Robert

**Ont collaboré à ce numéro:**

Albert Anor

**Rédaction et administration:**  
Union des cercles pour une politique ouvrière  
Case postale 1  
1211 Genève 28  
CCP: 12-67458-3  
Fax: 022-733 87 31  
[info@ucpo.ch](mailto:info@ucpo.ch)  
[www.ucpo.ch](http://www.ucpo.ch)

SUÈDE

## La ratification du Traité constitutionnel européen est reportée

L'un de nos correspondants, Jan-Erik Gustafsson, syndicaliste suédois, nous fait connaître que le Mouvement pour le non à l'Union européenne a publié l'appel à la convention du 16 octobre « pour la défense des services publics et des 36000 communes, la conquête de la démocratie politique et la rupture avec

l'Union européenne ». Il souhaite plein succès à la convention. Ce mouvement, qui a mené campagne pour un référendum sur le Traité constitutionnel, avait salué la victoire du non en France, le 29 mai. Aujourd'hui, indique-t-il, après le sommet de l'Union européenne du mois de juin, la discussion sur la ratification par la Suède du Traité consti-

tutionnel est reportée. Le Mouvement pour le non à l'Union européenne entend mener campagne pour les élections générales, qui auront lieu en septembre 2006, contre la politique de l'Union européenne et contre la directive Bolkestein, « question très sensible dans les syndicats et parmi les électeurs socio-démocrates ».

## Appel urgent – Roumanie

« Chers amis et camarades,

Nous nous adressons à vous pour une affaire de la plus haute urgence.

Nous qui étions présents à la Conférence de Madrid, nous souvenons tous y avoir entendu le dirigeant syndical mineur de Roumanie, Constantin CRETAN, nous appeler à poursuivre le plus largement possible dans nos organisations du mouvement ouvrier, la campagne pour la libération de Miron Cozma et pour l'arrêt des poursuites judiciaires contre d'autres responsables, dont le camarade Constantin Cretan lui-même. Entre temps, vous avez été informés que Miron Cozma a été libéré le 14 juin 2005.

Nous venons d'apprendre que ce mercredi 28 septembre 2005, à l'issue du procès du 12 septembre, Miron Cozma et cinq autres dirigeants mineurs, dont le camarade Constantin Cretan, viennent d'être à nouveau lourdement condamnés (10 ans de prison ferme pour Cozma, cinq pour les cinq autres responsables).

Cinq des six accusés ont été arrêtés dans les heures qui ont suivi, et jetés en prison avec la plus grande brutalité. La police, par exemple, n'a même pas laissé le camarade Cretan prendre des effets personnels lorsqu'elle est venue l'arrêter à son domicile dans la soirée du 28 septembre.

L'Entente internationale des travailleurs vient d'être informée du communiqué de la Ligue des syndicats mineurs de la Vallée du Jiu (LSMVJ) présenté lors d'une conférence de presse le 29 septembre 2005 à 13h par son président Zoltan Lakatos.

Nous, membres du praesidium de la conférence mondiale de Madrid (mars 2005), prenons la responsabilité, de nous adresser à chacun d'entre vous, pour, comme nous nous y étions tous engagés à Madrid,

alerter l'ensemble des organisations syndicales et démocratiques du monde entier, tous ceux qui sont attachés aux libertés civiles, syndicales, aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail, pour faire connaître cette prise de position, et s'adresser, sous les formes qu'ils jugeront utiles, aux autorités roumaines afin que les six responsables syndicaux mineurs soient immédiatement relâchés.

Pour notre part, nous prenons les dispositions immédiates dans nos pays. »

**Le 4 octobre 2005**

Daniel GLUCKSTEIN (France), coordinateur de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples

Tafazzul HUSSAIN (Bangladesh), secré-

taire de la Fédération nationale des travailleurs du Bangladesh (BJSF)

Gotthard KRUPP (Allemagne), syndicaliste Ver.di, militant du SPD

Vitaly KULIK (Ukraine), secrétaire de l'Union « Borotba »

Lybon MABASA (Azanie-Afrique du Sud), dirigeant du SOPA (Socialist Party of Azania)

Marcela MASPERO (Venezuela), membre de la direction de l'Union nationale des travailleurs (UNT)

Paul NKUZIMANA (Burundi), secrétaire du Syndicat des travailleurs de l'université du Burundi (STUB)

Erwin SALAZAR VASQUEZ (Pérou), secrétaire de la CGTP Lambayeque

Clarence THOMAS (Etats-Unis), Million Workers March

Nambiath VASUDEVAN (Inde) Trade Union Solidarity Committee de Bombay

Nancy WOLFORTH (Etats-Unis), secrétaire du syndicat OPEIU, membre de USLAW

La direction de la LSMVJ

## Les faits

Le mercredi 28 septembre, vers midi, la Haute Cour de justice a rendu sa décision suite au procès en appel du 12 septembre. Lors de ce procès, six dirigeants syndicalistes mineurs (Miron Cozma, Constantin Cretan, Vasile Lupu, Dorin Lois, Ionel Ciontu et Romeo Beja) étaient traînés en justice pour « instigation à saper le pouvoir de l'état », en réalité pour avoir organisé, conformément au mandat de leurs syndiqués, la marche des mineurs et de leurs familles sur la capitale Bucarest, contre les fermetures de mines et la misère. Les six ont été condamnés : Miron Cozma à 10 ans, les cinq autres à 5 ans.

Le soir même, Cretan est arrêté à son domicile de Tirgu Jiu, emmené au poste de police sans avoir pu prendre le moindre effet personnel. Cozma est appréhendé à la sortie d'une conférence de presse. Trois autres syndicalistes sont également arrêtés et jetés en prison.

Le 29 septembre, la Ligue des

Syndicats de Mineurs de la Vallée du Jiu (LVSJM) lance un appel au mouvement ouvrier international, dénonçant notamment « une atteinte à la liberté d'organisation syndicale comme à la liberté d'action syndicale, reconnues par les lois internationales, entre autres les conventions 87 et 98 de l'Organisation internationale du travail, que la Roumanie a ratifiées ».

Le 1er octobre, la Ligue des travailleurs annonce dans une conférence de presse, dans la ville minière de Tirgu Jiu, qu'elle appelle les syndicalistes de toute la Roumanie et leurs confédérations à organiser le 12 novembre une conférence nationale pour la libération des emprisonnés.

Informés de ces faits d'une extrême gravité, les membres de la présidence de la Conférence de Madrid (mars 2005, à l'initiative de l'Entente internationale des travailleurs) se sont adressés à l'ensemble des délégués présents à cette conférence. (Voir ci-dessus).

« Un mandat confié démocratiquement par les membres du syndicat »

La Ligue des Syndicats Mineurs de la Vallée du Jiu a pris acte avec surprise de la décision rendue le 28 septembre 2005 par la Haute Cour de Cassation et de Justice de rejeter le recours déposé par Miron Cozma, Constantin Cretan, Vasile Lupu, Dorin Lois, Ionel Ciontu et Romeo Beja contre les condamnations prononcées par la Cour d'appel de Bucarest pour « instigation à saper le pouvoir de l'Etat » dans le cadre des événements de 1999. Nous ne contestons pas l'indépendance de la Justice, mais nous ne pouvons que constater que ces dirigeants syndicaux, au moment des faits qui leur sont reprochés, n'ont fait que respecter, en tant que responsables syndicaux, le mandat syndical qui leur avait été confié démocratiquement par les membres du syndicat.

Leur condamnation représente de ce fait une atteinte à la liberté d'organisation syndicale, comme à la liberté d'action syndicale, reconnus par les lois internationales, entre autres les conventions 87 et 98 de l'Organisation Internationale du Travail, que la Roumanie a ratifiées. La condamnation à de lourdes peines de prison de six dirigeants syndicaux, surtout pour crimes contre l'Etat, donne de nouveau à la Roumanie l'image d'un pays où les droits syndicaux sont piétinés de la manière la plus grossière.

Nous demandons au président de la Roumanie, Monsieur Traian Basescu, de faire le seul acte politique possible et nécessaire à l'heure qu'il est, à savoir d'accorder urgemment la grâce présidentielle aux six condamnés.

Leur maintien en prison nous obligerait de faire appel au mouvement syndical international ainsi qu'aux représentants politiques des salariés en Europe et dans les autres continents pour qu'ils protestent, sous toutes les formes, en direction des autorités roumaines.

La direction de la LSMVJ »

PAKISTAN

# L'ampleur du désastre frappe la nation de stupeur

**Le tremblement de terre a transformé Muzaffarabad (capitale du Cachemire pakistanais) en une ville fantôme. La population paniquée a passé la nuit dans les rues. Un bilan provisoire s'établit à 30 000 morts. Des centaines d'enfants sont enterrés sous les décombres.**

Le tremblement de terre s'est produit le 9 octobre 2005, à 8 h 45 du matin. La secousse sismique a duré de 6 à 7 minutes. Dans tout le pays, les bâtiments ont été secoués. L'ampleur du désastre frappe la nation de stupeur. A Lahore, les deux principaux bâtiments, ceux d'un centre commercial très actif, se sont effondrés : un grand nombre d'habitants et de travailleurs ont été tués, des centaines sont blessés.

A Islamabad (capitale du Pakistan), l'un des principaux buildings de la ville, les tours Margallah, ainsi que plusieurs autres bâtiments se sont écroulés. Plus de 100 personnes ont alors perdu la vie et des centaines d'autres restent bloquées sous les décombres. De nombreux autres bâtiments ont été endommagés et il y a un grand nombre de blessés.

Les premières estimations ont confirmé la crainte de voir le nombre de victimes se monter à plusieurs milliers. Tous les bâtiments scolaires publics se sont effondrés, des milliers d'enfants sont morts et l'on prévoit que ce bilan s'alourdira encore. Les régions les plus touchées ont été la North Western Frontier Province et l'Azad (le Cachemire sous contrôle pakistanais), où se situait l'épicentre du tremblement de terre.

Dans la capitale, Muzaffarabad, la plupart des maisons, des immeubles officiels et des magasins sont détruits et les habitants paniqués ont passé la nuit dans les rues et les parcs.

Environ 4 millions de personnes ont été touchées par ce tremblement de terre. Les pertes dans cinq districts de l'Azad Cachemire et dans six districts de la North Western Frontier Province sont colossales. De nombreuses routes sont encore bloquées, le gouvernement est incapable de les ouvrir à la circulation, car il y a un manque de grues et d'équi-

pes qualifiées. En fait, le gouvernement n'a pas de politique pour faire face à la crise.

Les images fournies par la télévision indiquent l'immense effort de secours nécessaire, alors que des centaines d'enfants sont sans doute enterrés sous leurs écoles détruites et que des gens sont pris au piège dans les ruines des immeubles et des cabanes en boue séchée. Nombre d'hôpitaux, d'écoles et de bâtiments sont endommagés dans la North Western Frontier Province et en Azad. Dans les régions de Manshera et Balakot, dans la province de la North Western Frontier, les pertes en vies humaines sont massives.

L'APTUF a convoqué une réunion d'urgence le 9 octobre. Il y a été décidé que ses unions régionales agirait sans tarder pour aider les victimes du tremblement de terre. Il a également été décidé que les adhérents de l'APTUF et les permanents du syndicat donneraient un jour de leur salaire au « fonds de secours de l'APTUF pour les victimes du tremblement de terre ».

Des camps ont été établis dans la North Western Province, dans l'Azad et dans d'autres provinces touchées par le ministre, pour venir en aide aux victimes.

Dans cette réunion, le gouvernement a été critiqué pour son

incapacité à fournir l'aide nécessaire aux victimes du tremblement de terre.

Au nom de l'APTUF, nous demandons à l'Entente internationale des travailleurs et des peuples, et à toutes les organisations ouvrières, de faire parvenir leur contribution au fonds de secours de l'APTUF pour les victimes du tremblement de terre, afin que celles-ci puissent se procurer des aliments, des couvertures, des tentes, des vêtements. Un coup porté à l'un d'entre nous est un coup porté à tous.

**Rubina Jamil,  
All Pakistan Trade Union  
Federation, 10.10.2005**

## Répondons à l'appel à la solidarité de l'APTUF

◆ *Nous vous faisons parvenir ci-joint le message qui nous a été adressé par la All Pakistan Trade Union Federation, membre de l'Entente, suite à l'effroyable catastrophe qui s'est produite le 9 octobre au matin.*

L'immensité du désastre est mesurée dans quelques chiffres: le nombre de morts s'établirait, au moment où nous écrivons, à près de 30 000, des milliers d'enfants ont été enterrés dans les débris de leurs écoles. Environ 4 millions de personnes sont affectées par le tremblement de terre. Des routes sont encore bloquées.

L'APTUF regrette que le gouvernement ne semble pas avoir de politique pour faire face à la crise. En même temps qu'elle appelait à une campagne internationale de solidarité, l'APTUF a décidé de demander à tous ses adhérents et délégués syndicaux de donner un jour de leur salaire pour venir au secours des sinistrés, et d'organiser la mobilisation de ses sections pour venir en

aide aux victimes.

Les principes de la solidarité internationale ouvrière sont à l'origine même du mouvement ouvrier. Il faut répondre sans attendre à l'appel de l'APTUF, rassembler des fonds, des médicaments, des produits de première nécessité, des couvertures et des tentes, pour les faire parvenir de toute urgence au fonds de secours de l'APTUF.

L'Entente internationale des travailleurs et des peuples suggère également d'adresser

par l'intermédiaire de l'APTUF des messages de solidarité aux travailleurs et au peuple du Pakistan.

Les lois en vigueur au Pakistan rendant difficile, pour une organisation syndicale, l'ouverture d'un compte bancaire public international, l'APTUF a demandé que les dons soient centralisés à l'Entente. Vous pouvez bien évidemment contacter directement l'APTUF.

**Pour l'Entente internationale, le coordinateur,  
Daniel Gluckstein**

• Pour contacter la centrale syndicale pakistanaise : All Pakistan Trade Union Federation (APTUF) 14-N, Industrial Area, Gulberg, Lahore, Pakistan. Tél : 00 92-42-5755078 ou 00 92-42-5755079. Fax : 00 92-42-6665301. E-mail : aptuf@brain.net.pk

• Pour verser des fonds : Chèques à l'ordre de : CMO (préciser « Solidarité Pakistan ») à EIT, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris, France (un reçu sera délivré pour chaque don).

• Pour envoyer des vêtements, des médicaments, des tentes : Adresser les colis à : WWO (APTUF) : Working Women Organization, E5, 48/A, Rehmania Street, Zaman Colony, Cavalry Ground Extension Lahore, Pakistan. E-mail : rubinawwo@nexlinx.net.pk